

Intervention de Vincent de Coorebyter Directeur général du CRISP

La notion de clivage est due à deux politologues, Seymour Lipset et Stein Rokkan, qui la développent dans un texte devenu célèbre, datant de 1967, et qui a été traduit pour la première fois en français en 2008 par l'ULB. Texte brillant, obscur et maladroit, qui décourage bon nombre de ses lecteurs. Mais son objet, lui, est limpide, et c'est la raison pour laquelle ce texte, malgré ses défauts, a fait autorité. Il s'agissait pour Lipset et Rokkan d'essayer d'éclairer ce qui apparaissait comme un motif d'étonnement majeur : le fait que dans ses grandes lignes le système de partis que l'on connaissait en Europe de l'Ouest en 1967, une vingtaine d'années après la Seconde Guerre mondiale, était extrêmement semblable au système de partis que l'on connaissait en 1920, au moment où les pays européens étaient passés au suffrage universel. Il y avait là une étonnante constance dans le temps et dans l'espace : on retrouvait dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest les mêmes types de partis, avec les mêmes grandes lignes idéologiques : libérale, catholique, socialiste, communiste, ainsi que des partis agrariens, régionalistes ou autonomistes. Une liste étonnamment brève et constante.

L'explication que Lipset et Rokkan ont donnée de cet état de fait est profonde et brillante, mais elle est relativement difficile à faire passer auprès du public, notamment parce qu'elle est entachée d'un certain formalisme. Lipset et Rokkan se fondent sur l'existence de deux grandes révolutions au cours de l'histoire européenne du 16^e siècle jusqu'au 20^e siècle : révolution nationale d'une part, révolution industrielle d'autre part. Chacune de ces révolutions aurait engendré des changements importants se traduisant eux-mêmes, selon Lipset et Rokkan, sur deux axes distincts : un axe territorial d'une part, un axe fonctionnel d'autre part.

Ces deux révolutions et ces deux axes donnent au total quatre clivages à partir desquels il est possible d'organiser conceptuellement le système politique. Il y a là un certain formalisme. Personnellement, je ne comprends pas pourquoi le clivage Église/État relève, selon eux, de la révolution nationale : c'est assez discutable. Je ne suis pas sûr que, comme c'est le cas dans leur modèle, le clivage ville/campagne soit un clivage territorial. Lorsqu'on l'évoque ainsi, le qualificatif de territorial paraît naturel, mais ce l'est beaucoup moins lorsque l'on sait que le clivage ville/campagne est l'autre nom du clivage industrie/agriculture – qui, dénommé de cette manière, paraît plutôt relever d'un axe fonctionnel et non pas territorial. Il y a donc une série de raisons, que j'évoque plus longuement dans le Courrier hebdomadaire du CRISP n° 2000, de se dégager du modèle standard de Lipset et Rokkan. D'autant qu'il est possible – c'est en tout cas ce que j'ai tenté de faire – d'en donner une version considérablement simplifiée et à certains égards plus concrète, plus tangible, parce que plus sociologique.

Quand on observe les liens entre les clivages et les partis au cours de l'histoire de Belgique, un modèle beaucoup plus simple que celui de Lipset et Rokkan émerge, qui repose sur le constat frappant d'une succession chronologique répétée des mêmes séquences, quel que soit le clivage concerné.

Avant d'aborder cette succession de séquences, il faut donner une première définition de la notion de clivage, et rappeler la liste des clivages établie par Lipset et Rokkan. Chez Lipset et Rokkan, et c'est un des paradoxes de ce texte fondateur sur les clivages, la notion qui fait l'objet même du texte n'est pas définie. Cela étant, tout le monde est d'accord pour considérer qu'un clivage, comme le terme le suggère, est une division profonde à l'intérieur d'une société, division qui se traduit par l'existence durable de partis politiques opposés sur l'objet même de cette division, sur l'enjeu qui fait clivage. Quant aux clivages que Lipset et Rokkan dégagent de leurs deux révolutions et de leurs deux axes, il s'agit des clivages Église/État, possédants/travailleurs, centre/périphérie et ville/campagne ou industrie/agriculture.

Je ne parlerai plus de ce dernier clivage, pour la raison simple qu'en Belgique il ne s'est pas créé de parti agrarien spécialement voué à la défense des intérêts agricoles : pour l'essentiel, ce sont les partis chrétiens qui ont assuré cette défense. Par contre, le clivage centre/périphérie possède en Belgique un sens qu'il n'est pas nécessaire de préciser, tant chacun a pu comprendre l'intensité des revendications d'autonomie et de dignité des entités fédérées. Le clivage Église/État est également bien connu en Belgique, notamment dans le monde catholique, de même que le clivage possédants/travailleurs, sachant ce qu'a été la réalité du capitalisme au 19^e siècle et en quoi, même aujourd'hui, la notion de classe sociale ou de divergence d'intérêts entre salariés et patronat est difficilement contournable.

Trois des quatre clivages établis par Lipset et Rokkan sont donc actifs en Belgique. Or, si l'on veut retraduire cet état de fait dans un modèle plus simple que le leur, il suffit d'observer que chaque clivage se constitue de trois strates, et qu'il y a toujours, dans les faits, une stricte succession chronologique de ces trois strates.

Je propose dès lors d'appeler clivage la constitution effective de chacune de ces strates chronologiques sur un enjeu donné. Autrement dit, pour qu'il y ait clivage, il faut que les trois temps aient été intégralement accomplis. Sinon on se trouve face, éventuellement, à l'élaboration en cours d'un clivage, mais sans que ce clivage soit complet, sans que la réalité en cours corresponde à la définition stricte d'un clivage.

La première strate, le premier temps constitutif d'un clivage, est l'existence dans la société d'un déséquilibre, d'une injustice, d'une menace, d'un motif objectif et profond de malaise pour une partie de la population, qui ressent le sort qui lui est fait comme un problème majeur exigeant réparation.

Il faut insister sur le caractère objectif, en un premier temps, de ce déséquilibre, de cette menace ou de cette injustice. S'il n'y a pas de base solide dans la réalité, il n'est pas possible d'expliquer qu'un pur fantasme d'injustice ou de menace puisse être la cause, pendant des dizaines d'années, de l'existence de partis politiques et de la structuration du champ politique dans son ensemble. Il faut forcément que le problème posé possède une certaine réalité objective pour qu'il sous-tende un clivage sur la durée. Mais, en même temps, cette position nécessaire n'est pas suffisante pour que se crée un clivage : il faut encore que cette réalité objective fasse l'objet d'une prise de conscience, soit ressentie et dénoncée, fût-ce dans des termes d'abord balbutiants, par une partie de la population, qui ne l'accepte pas et qui entame un processus de réaction. Pour le dire autrement, l'injustice, le déséquilibre ou la menace doivent être réels, mais tant qu'une partie de la population ne les ressent pas comme un scandale à éradiquer, il n'y a pas de clivage en voie de formation. Pour donner un exemple simple, il ne s'est pas constitué de vrai clivage autour de la domination des femmes par les hommes, ce que démontre le fait qu'à de maigres exceptions près, il ne s'est pas constitué de partis politiques voués spécifiquement à la défense des femmes. Il existe des formes d'injustice, de domination, de déséquilibre qui peuvent paraître séculièrement si

légitimes, ou être à ce point intériorisées, qu'elles ne suscitent pas de réaction. La première strate d'un clivage est donc un déséquilibre à la fois objectif et ressenti, qui suscite une réaction collective.

Deuxième strate constitutive d'un clivage : l'auto-organisation d'une partie de la population sous forme d'une société civile qui va se donner les moyens de corriger le déséquilibre, de répondre à l'injustice, de parer à la menace, qui va tenter de corriger l'état de fait qui fait problème. Dans un pays comme la Belgique, il n'y a pas de doute qu'au XIX^e siècle, il existait un vrai problème d'inégalité socio-économique et que la condition ouvrière était dramatique. Le prolongement de la réaction à cet état de fait sous forme d'auto-organisation de la société civile, ce sont les syndicats, les sociétés mutualistes, les sociétés de secours mutuel, les organes de presse qui accompagnaient la lutte ouvrière, etc. De même, ce qui concerne le clivage Église/État, avec en toile de fond une domination de l'Église et du monde catholique au XIX^e siècle, on a vu naître rapidement, par-delà la franc-maçonnerie, des sociétés de libre-pensée, des groupes de pression anticléricaux, une université, l'Université libre de Bruxelles, destinée à faire contrepoids à celle de Louvain, etc. Quant au clivage centre/périphérie, on observe les premières formes d'organisation du mouvement flamand dès 1840 à travers des écrivains, des groupes de pression dans le domaine culturel, un pétitionnement sur la question linguistique...

Cette deuxième strate, l'auto-organisation de la société civile à l'initiative de ceux qui ressentent douloureusement un scandale, une menace, un déséquilibre, signifie qu'un clivage commence à cristalliser : une partie de la société s'organise contre une autre partie de la société dont elle dénonce le pouvoir, les privilèges, les actes, les intentions... En outre, du fait même de cette auto-organisation sous la forme de groupes de pression, de structures collectives de toute nature, il y a aussi une dimension idéologique qui se met en place. C'est un point qui n'est évoqué que très rapidement dans le Courrier hebdomadaire n° 2000, de sorte qu'il mérite d'être souligné plus fermement ici. Un travail idéologique se met en place au travers des organisations qui se structurent pour tenter de rééquilibrer la situation, de dénoncer l'injustice, de parer à la menace : ces organisations forgent ce que Jean Ladrière avait appelé un « grand récit », elles se donnent une vision de la société, elles analysent la structure sociale en fonction du déséquilibre qu'elles dénoncent et qui leur paraît central, et elles y répondent en développant leur propre système de valeurs, leurs propositions pour l'avenir, une idéologie émancipatrice. Émancipation de la classe ouvrière en réaction à la domination de classe, émancipation des consciences pour ceux qui réagissent à une domination ecclésiastique, émancipation sur le plan de la langue et de l'égalité des droits pour le combat flamand. Mais ce travail idéologique comporte toujours deux versants : le versant positif, l'idéologie universaliste qui peut constituer un modèle attractif, et un versant qu'on peut familièrement qualifier de diabolisation. Une logique binaire se met en place : on désigne l'autre comme l'ennemi numéro un, celui contre lequel on combat, et qui est rapidement symbolisé par l'une ou l'autre figure censée incarner sa dangerosité. Cette logique binaire se boucle sur elle-même lorsque la caricature devient réciproque : les forces dominantes qui sont contestées identifient et diabolisent également ceux qui les contestent, ce qui débouche sur les images croisées des « capitalistes » et des « rouges », des « calotins » et des « bouffeurs de curés », des « fransquillons » et des « flamingants », etc. Le deuxième temps de la constitution d'un clivage prend ainsi, au fil de l'auto-organisation de la société civile, une forme narrative.

Le troisième temps correspond à la création de partis politiques, et il faut insister lourdement, à cette occasion, sur le fait que cette création ne constitue que la strate finale d'un clivage. Un des apports décisifs du modèle des clivages réside dans le fait qu'il montre, et qu'il explique, que ce ne sont pas les partis qui créent les clivages, mais les clivages qui créent les partis. L'histoire de la naissance des partis politiques en Belgique illustre parfaitement cette règle, en tout cas pour ce qui concerne les partis qui se maintiennent sur une longue durée :

c'est chaque fois au sein de la société civile qui s'est organisée pour lutter contre une domination durement ressentie que finissent par naître un ou plusieurs partis politiques destinés à prolonger le combat de la société civile au plan parlementaire et gouvernemental. C'est donc, symptomatiquement, toujours d'abord du côté de ces forces dominées que naissent les premiers partis politiques liés à un clivage déterminé. Le premier parti créé en Belgique est le Parti libéral, en 1846, qui entend combattre ce que les mouvements anticléricaux ressentent comme une domination intolérable de l'Église. Le deuxième grand parti est le POB, en 1885, parti de la classe ouvrière. Naîtront ensuite les partis voués à la défense des revendications flamandes, etc. Inversement, les forces sociales qui occupent une position dominante s'inquiètent plus lentement et plus tardivement de créer des partis afin de défendre leurs intérêts : de tels partis ne se structurent qu'à partir du moment où le rapport de force menace de se transformer et où les dominants ont eux aussi besoin d'un porte-parole au plan politique. C'est la raison pour laquelle, en Belgique, le parti catholique — qui sera du côté du pôle dominant des différents clivages au XIX^e siècle — ne s'est structuré que tardivement et très progressivement. En 1884, qui a longtemps été considéré comme sa date de naissance, il ne forme pas encore un véritable parti : il n'a ni programme ni unité organisationnelle ; pour les historiens, il faut situer la naissance d'un véritable parti catholique en 1935-1936 au plus tôt, voire en 1945.

*

Sur la base de cette version simplifiée du modèle de Lipset et Rokkan, version qui présente l'avantage de distinguer trois temps et de cerner le ressort sociologique de l'apparition des clivages, il est possible de répondre à la double question que suscite ce modèle : les clivages existent-ils toujours, et faut-il admettre de nouveaux clivages par-delà les quatre oppositions majeures formalisées en 1967 ?

Il n'est pas possible de répondre à ces questions ici : leur traitement systématique occupe la quasi-totalité du Courrier hebdomadaire n° 2000. Mais, si nous essayons de vérifier, aussi empiriquement que possible, si l'existence de partis écologistes est révélatrice d'un clivage au sens strict du terme, on peut esquisser la réponse à cette question en quelques lignes. En prenant pour critère les trois temps successifs de formation d'un clivage, force est de constater que ces strates sont bel et bien présentes. À partir des années 1960, des problèmes environnementaux et de santé publique alertent l'opinion, au travers, entre autres, d'un certain nombre de catastrophes qui sont restées dans les mémoires (Three Mile Island, Seveso, Tchernobyl, l'Erika...), mais aussi de graves menaces sur la santé liées à l'alimentation (plomb, mercure...) ou à l'environnement professionnel ou privé (amiante, CO₂, tabagisme...). Par-delà cette première strate — un sentiment de menace et de déséquilibre sur un enjeu majeur —, on observe dès les années '60, et surtout dans les années '70, une auto-organisation de la société civile et la constitution d'un courant idéologique qui propose une nouvelle vision globale du monde, une nouvelle narration des défis qui attendent la société et des forces qui constituent une menace : rapport du Club de Rome, appel à l'arrêt de la croissance, dénonciation du productivisme et du consumérisme, esquisses d'alternatives au système de production fondé sur le libre marché (autosuffisance, production et consommation locales, principe de précaution...). Enfin, en un troisième temps comme le veut le modèle des clivages tel que je le reformule, des partis écologistes se constituent (vers 1980 en Belgique) à l'initiative de militants et de cadres des organisations de la société civile qui sont actives sur cet enjeu qu'elles jugent majeur. Il y a donc bel et bien un clivage entre le productivisme et l'écologie.

La situation est par contre moins claire en ce qui concerne un autre type de partis, les partis d'extrême droite, ou un autre enjeu majeur de société, la question de l'immigration ou de la société multiculturelle. Sur ce thème, on peut faire un double constat. D'une part, et c'est inhabituel, il y a ici *deux* déséquilibres, deux sentiments de menace à l'œuvre ; d'autre part, les clivages que l'on peut imaginer sur la base de chacun de ces déséquilibres s'avèrent incomplets. Une bonne partie de la population issue de l'immigration est profondément défavorisée et connaît des problèmes de discrimination, d'inégalité des droits, etc. Cela aurait pu conduire à un clivage complet si, au-delà de l'auto-organisation des communautés issues de l'immigration, qui est très développée en Belgique, on avait vu se constituer la troisième strate nécessaire pour pouvoir parler d'un clivage, à savoir la création de partis politiques spécifiquement voués à la défense des intérêts des personnes d'ascendance étrangère. Pour le moment ce n'est pas le cas. On peut donc considérer qu'il y a là un clivage incomplet. Inversement, il existe aussi, dans une partie de la population autochtone, un sentiment de déséquilibre en sens inverse, le sentiment d'être sous la domination idéologique du modèle multiculturel, de voir la lutte contre les discriminations conduire à des dispositifs législatifs problématiques (par exemple la répression du racisme et de la xénophobie, interprétée par certains comme une censure), de vivre sous l'emprise d'une pensée « politiquement correcte », d'une idéologie dominante, antiraciste, multiculturaliste, différentialiste ou communautariste, qui tend à revendiquer de plus en plus de droits pour les communautés issues de l'immigration. La première strate constitutive d'un clivage est donc peut-être à l'œuvre ici, de même qu'on observe la présence de la troisième strate, à savoir l'existence de partis politiques d'extrême droite ou de droite radicale qui dénoncent avec force la « menace communautariste ». Par contre, et ce n'est sans doute pas un hasard, la deuxième strate constitutive d'un clivage fait pratiquement défaut : il n'existe presque pas d'auto-organisation de la société civile militant contre le modèle multiculturaliste ou les droits des immigrés — peut-être parce que la société civile ne s'organise à grande échelle qu'autour d'une idéologie positive et non négative, d'une idéologie à vocation universelle ou émancipatrice qui peut séduire de larges pans de la société, alors que l'idéologie qui flirte avec la xénophobie conduit à des votes honteux et à un engagement qui reste groupusculaire.

Ce constat d'un clivage instable, ou doublement incomplet, permet de rappeler que le modèle des clivages n'est pas destiné à tout expliquer, ou à vouloir tout intégrer : il faut savoir reconnaître des dynamiques politiques qui n'en relèvent pas.

*

La deuxième grande question que je voudrais aborder avant celle de l'école est celle de la disparition ou non des clivages, ou de leur perte de substance, sur laquelle on insiste fréquemment depuis plusieurs décennies déjà. Il n'est pas possible, en fait, de répondre à cette question de manière binaire, par oui ou par non. D'abord, il y a des effacements ou des reculs de certains clivages qui sont beaucoup plus prononcés que pour d'autres. Ensuite, l'effacement ou l'atténuation des clivages fait partie intégrante de la logique même des clivages, ce que l'on ne remarque pas assez. Il est normal qu'un clivage se pacifie en cours de route. Enfin, quand il y a recul, il ne faut pas ne pas prendre la partie pour le tout : c'est souvent un recul de l'opposition idéologique frontale, binaire, de la diabolisation croisée que j'évoquais plus haut, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il y ait recul des autres composantes d'un clivage. Trop souvent, on se limite à observer soit le jeu des partis politiques, soit les discours idéologiques, et on conclut d'une certaine course au centre, ou d'une certaine tendance au consensus sur différentes questions, à l'effacement généralisé des clivages, alors que ce qui se passe sur le plan des discours

et des positionnements politiques n'est pas le tout de la réalité d'un clivage : il faut rappeler le rôle crucial que joue aussi l'auto-organisation de la société.

Au regard de la complexité de cette question, il faut d'emblée nuancer, et distinguer deux grandes lignes dans la dynamique des clivages : il existe d'une part une dynamique de reproduction, et d'autre part une dynamique de transformation.

1/ D'abord un mot sur la dynamique de reproduction. Elle est importante, puisque le point de départ de Lipset et de Rokkan était de se demander pourquoi nous nous trouvions, en 1967, avec en gros les mêmes partis politiques qu'en 1920, partis qui plongent eux-mêmes leurs racines dans un passé lointain. Il y a donc un phénomène massif de continuité, de reproduction, que le modèle des clivages a vocation à expliquer.

Une première condition de reproduction, à laquelle il faudra revenir, réside simplement dans la persistance du problème posé. Si le déséquilibre, la menace ou l'injustice persiste, la dynamique de contestation et d'auto-organisation de la société risque de persister aussi. Mais, par-delà ce motif, d'autres peuvent conduire à ce qu'un clivage perdure alors que les conditions initiales de son apparition ont perdu de leur vigueur. Sur ce point, deux éléments au moins doivent être épinglés, ne fût-ce que rapidement.

Le premier concerne le rôle des organisations qui se sont créées au cours du processus de constitution d'un clivage. Les organisations de la société civile qui naissent expressément pour mener un combat déterminé, pour lutter contre une injustice ou une menace qu'elles estiment majeure, ont une faculté d'autoreproduction idéologique particulièrement aigüe, plus aigüe que celle des partis politiques. Les partis, une fois qu'ils se sont inscrits dans le cadre du suffrage universel, comprennent qu'ils sont dans un jeu très ouvert où il y a, potentiellement, jusqu'à 100 % d'électeurs à séduire si on accepte de mettre un peu d'eau dans son vin, de complexifier son discours, d'essayer d'attirer les différentes catégories sociales. Le jeu concurrentiel du suffrage universel conduit naturellement à une « course au centre ». Par contre, la logique d'une organisation de la société civile est très différente. Aucun syndicat n'a jamais rêvé de voir la FEB se convertir à ses thèses ou fusionner avec une organisation syndicale. Les groupes de pression de la société civile sont centrés sur leur combat originel, avec une inclination naturelle à la reproduction idéologique qui n'est pas tempérée, comme elle l'est du côté des partis politiques, par la perspective d'aller chercher des électeurs un peu partout en profitant d'une certaine confusion des valeurs ou de la complexité des enjeux.

Un deuxième élément conduit à une certaine reproduction idéologique dans les pays où il s'observe : c'est le phénomène des piliers. Les piliers sont des réseaux d'organisations de nature différente qui partagent un même positionnement global autour d'un clivage donné. Classiquement — et même s'il s'agit là d'une dynamique qui s'est assouplie avec le temps, en tout cas dans une certaine mesure —, les piliers ont des effets de renforcement mutuel et de clôture sur soi. Les différentes organisations constitutives d'un pilier (une mutuelle, un syndicat, un parti, des organisations d'éducation populaire, des organisations de jeunesse, éventuellement des réseaux scolaires, etc.) se parlent nettement plus entre elles qu'avec les organisations constitutives du monde idéologiquement opposé ou avec des organisations extérieures à ce pilier, avec lesquelles elles n'ont pas forcément de raison d'entrer en dialogue. Dans ce jeu d'interrelations, il y a un renforcement mutuel de la vision du monde partagée par les organisations constitutives du pilier, voire une tentation permanente de clôture du pilier sur lui-même. Cela n'empêche évidemment pas, sur la durée, des atténuations, des adaptations, des prises en compte de l'évolution de la réalité : les organisations ne sont pas sclérosées. Mais on comprend aisément en

quoi elles sont porteuses d'une certaine capacité de reproduction idéologique qui contribue à la perdurance des principaux clivages.

2/ En sens inverse, toute une série de facteurs, au moins aussi importants que les précédents, tendent plutôt à la transformation de la situation de départ et, ainsi, à l'atténuation d'un certain nombre de clivages. C'est un phénomène très simple, qui est également inhérent à la notion de clivage.

S'il y a un clivage, il s'instaure forcément des rapports de force et des combats à l'initiative des organisations de la société civile et des partis politiques qui dénoncent la domination ou la menace originelle. Et ces rapports de force, de par le caractère collectif du combat qui est ainsi mené, et de par les résultats électoraux que peuvent obtenir des partis contestataires, modifient progressivement la donne de départ, rééquilibrent pour partie la situation initiale. En outre, deuxième vecteur qui explique le rééquilibrage par-delà l'effet des rapports de force, le combat qui est mené possède une certaine légitimité s'il découle bien d'un déséquilibre ou d'une injustice manifeste : même ceux qui voient leur position dominante mise en cause sont amenés à reconnaître la légitimité, au moins partielle, de la revendication qui leur est adressée. Progressivement, le monde patronal a bien dû admettre que la condition ouvrière telle qu'elle existait dans le courant du XIX^e siècle était moralement inacceptable, voire contreproductive sur le plan économique. Progressivement, les francophones ont fini par comprendre la dynamique et une certaine légitimité du combat flamand. Progressivement, l'Église a cessé de s'opposer à l'idée même de pluralisme des convictions (qu'on pense à la condamnation des libertés fondamentales dans le *Syllabus* de 1864 par exemple) et a repris à son compte, à sa manière, la défense active du pluralisme convictionnel. La légitimité — relative — ainsi conférée à certains combats contribue à la transformation de la situation de départ grâce à ce qu'on pourrait appeler la porosité des intelligences. Plusieurs facteurs alimentent donc une dynamique naturelle de rééquilibrage qui peut aller jusqu'au renversement pur et simple du déséquilibre originel. Concernant un clivage au moins, ce renversement s'est déjà opéré en Belgique : le clivage centre/périphérie, qui est devenu, pour l'essentiel, un clivage communautaire, a conduit au renversement du rapport originel de domination : ce sont aujourd'hui les Flamands qui sont en position dominante. Dans ce cas d'espèce, la transformation de la situation initiale n'a pas fait perdre de sa substance au clivage considéré, mais de manière générale les clivages peuvent s'atténuer parce qu'ils nourrissent d'eux-mêmes une tendance au rééquilibrage et, partant, à l'affaiblissement de leurs conditions d'apparition, de leur raison d'être.

Par-delà le rôle, aussi étrange qu'il paraisse, des combats collectifs dans l'atténuation de certains clivages, un autre facteur d'atténuation joue un rôle important, à savoir l'évolution du droit. La consécration d'un certain nombre de transformations par le droit peut pacifier un clivage et aller, dans un certain nombre de cas, jusqu'à rendre cette pacification sans retour. Les grandes modifications consacrées par le droit au terme d'un affrontement collectif paraissent irréversibles : il faudrait en tout cas des forces réactionnaires extrêmement puissantes pour pouvoir entamer une marche arrière. Prenons le clivage centre/périphérie : aspiration flamande à la création de communautés culturelles ; aspiration wallonne à la création de régions vouées à la défense des intérêts économiques régionaux ; création, à partir de 1970, d'institutions communautaires et régionales traduisant ces inspirations. La Belgique est aujourd'hui, comme le dit l'article 1^{er} de la Constitution, un État fédéral composé des communautés et des régions : qui peut sérieusement croire à une réversibilité du fédéralisme ? Il reste une toute petite force unitariste qui croit qu'on pourrait revenir à une Belgique centralisée, mais son poids politique est dérisoire. Certaines étapes — et c'est notamment le cas, avant 1970, de la fixation de la frontière linguistique — sont politiquement irréversibles. Dans le domaine socio-économique, autrement dit

dans le cadre du clivage possédants/travailleurs, qui imagine revenir aux conditions de travail qui étaient celles du monde ouvrier au XIX^e siècle, même sous la pression de la mondialisation ou d'une concurrence accrue ? Un certain nombre de conquêtes sociales également paraissent irréversibles, pas au sens où personne ne rêverait de revenir en arrière, mais parce que le droit les a consacrées et que des forces puissantes veillent à leur maintien. Les étapes consacrées par le droit ne sont donc pas *mécaniquement* irréversibles : on n'a pas affaire ici à un phénomène d'inertie, mais à une consolidation juridique de compromis politiques qui prend des formes à ce point multiples — Constitution, lois, institutions, multiples organes officiels dans lesquels se développe la concertation sociale, etc. — qu'on imagine mal comment revenir en arrière. Un phénomène de même ordre s'observe d'ailleurs autour du clivage Église/État. Par-delà une évolution sociologique qui a conduit à la victoire de l'idée de pluralisme, des changements législatifs paraissent difficilement réversibles : je pense notamment à la facilitation du divorce, ou à la légalisation conditionnelle de l'avortement et de l'euthanasie. On a du mal à imaginer un retour en arrière, d'une part parce qu'on n'identifie pas les forces politiques potentiellement majoritaires qui pourraient opérer ce retour en arrière, d'autre part parce que le droit a consacré dans ces matières le principe du libre choix, auquel de larges parties de la société peuvent trouver des avantages, et a intégré un souci d'équilibre qui donne une forte légitimité à ces lois (l'IVG et l'euthanasie, par exemple, restent dans le code pénal).

Cette pacification par le droit joue un rôle particulièrement important en Belgique : davantage que dans certains pays voisins, nous avons construit de grands compromis politiques et de grandes modifications législatives, voire constitutionnelles, après un long et douloureux processus d'affrontement au terme duquel une majorité d'acteurs préfèrent préserver ce point d'équilibre, fût-il frustrant, plutôt que le modifier. Aujourd'hui encore, ceux qui voudraient mettre le Pacte scolaire en cause éprouveraient de grandes difficultés à réunir une plate-forme d'alliés décidés à bouleverser ce compromis, et ce quoi qu'on puisse penser du Pacte par ailleurs. A un niveau supérieur d'irréversibilité — et quoique des surprises ne soient jamais à exclure —, la Constitution consacre des législations (dont, en son article 24, plusieurs éléments du Pacte scolaire), mais aussi l'existence d'institutions, publiques ou privées, qui participent directement de la dynamique de certains clivages. À travers différents articles de la Constitution, des acteurs collectifs privés reçoivent les moyens de leur existence (via le financement public des cultes et de la laïcité, par exemple), ou voient reconnaître la légitimité de leur mission, dont la Constitution garantit le libre exercice (cf. notamment l'article 12 selon lequel la loi et le décret garantissent les droits et libertés des minorités idéologiques et philosophiques, ce qui constitue le pendant constitutionnel du Pacte culturel de 1972). Si l'on ajoute à tout ceci les règles qui consacrent la concertation sociale à de multiples niveaux (Conseil national du travail, Conseil central de l'économie, gestion paritaire de différentes branches de la sécurité sociale...) et la possibilité, pour les interlocuteurs sociaux, d'être eux-mêmes producteurs de droit au travers des conventions collectives de travail, on imagine difficilement comment déconstruire cet édifice, sauf à procéder à un véritable changement de régime politique.

Cette institutionnalisation de certains équilibres et de certains acteurs collectifs privés par la voie du droit reste contestée, et on peut y voir un risque de sclérose. La consécration juridique du maillage social opéré par les piliers au fil de l'histoire peut paraître artificielle au regard des réalités purement contemporaines. Pour prendre un exemple simple, il n'est pas sûr que s'il fallait, aujourd'hui, construire de toutes pièces un réseau d'institutions de soins de santé, on chercherait à organiser la coexistence d'hôpitaux et de cliniques s'inscrivant dans différentes filiations philosophiques. Cela semblerait peut-être constituer un principe d'organisation tout à fait secondaire au regard de questions plus fondamentales comme la modification des techniques médicales,

l'évolution des budgets de soins de santé, l'accès égal de tous aux soins, etc. Mais la pièce est jouée, et la pluralité des réseaux de soins de santé est consacrée de multiples façons.

*

Il faut à présent insister sur le fait que cette dynamique de pacification, dont nous avons vu diverses modalités, ne s'exerce pas de manière identique d'un clivage à l'autre. Il s'agit là d'un point fondamental : dans le domaine des clivages, il existe des règles générales, globales, mais la manière dont elles se traduisent dans les faits varie d'un clivage à l'autre parce qu'un clivage n'est pas l'autre. Les conditions initiales d'apparition du conflit, et la réalité qui est en jeu, ne sont pas de même nature pour tous les clivages. La relation entre les salariés et les patrons, par exemple, n'est pas une question de même nature, et n'a pas évolué de la même manière, que la question des rapports respectifs de l'Église et de l'État, ou de la pluralité des convictions philosophiques.

Le clivage possédants/travailleurs a perdu de son âpreté, en première analyse, parce que les relations entre classes ont fortement évolué depuis le XIX^e siècle, époque où un patronat local concentrait dans ses mains les moyens de production et creusait un écart considérable de statut et de fortune avec un prolétariat paupérisé et peu alphabétisé. Le clivage possédants/travailleurs est devenu moins dual parce qu'on a assisté à un accroissement constant des positions professionnelles et sociales intermédiaires, ainsi qu'à une modification de la nature même de l'économie marchande : employés, cols blancs, cols bleus, techniciens qualifiés..., mais aussi développement d'une économie mixte privé-public (aujourd'hui en déclin), d'une société de services plutôt qu'une société centrée sur l'industrie, puis d'une société de la connaissance et du numérique dans le cadre de laquelle les relations professionnelles deviennent de plus en plus démocratiques et égalitaires, au moins dans la forme, dans les codes de communication. Tout cela conduit à des positionnements complexes ou ambigus, dont les cadres fournissent l'exemple classique : ce sont des salariés soumis à certains égards aux mêmes types de pression que celles ressenties au bas de l'échelle (parfois corvéables à merci, licenciés du jour au lendemain...), mais ils sont en même temps fonctionnellement plus proches du banc patronal, et ils ont généralement intériorisé la logique de la concurrence, le primat donné à l'intérêt supérieur de l'entreprise, la nécessité d'exercer une autorité professionnelle forte, etc. Il y a donc eu une complexification extrême du clivage possédants/travailleurs, avec une sorte de flou idéologique qui s'est créé et une perte d'unité du monde des salariés parce que les situations sont très diverses entre un ouvrier, un employé, un cadre, un chômeur, un pensionné... Mais, en même temps, il subsiste une vraie logique de clivage parce que le rapport capital/travail persiste, et parce qu'il y a un approfondissement de la concurrence entre entreprises avec le phénomène de la mondialisation, ce qui pèse sur les salaires et sur les conditions de travail (menaces de délocalisation, recours à une main-d'œuvre issue de l'immigration, parfois précarisée, irrégulière, susceptible d'accepter des conditions de travail qu'un ouvrier syndiqué « autochtone » n'accepterait pas, etc.). Le clivage possédants/travailleurs s'est complexifié, fluidifié, mais il a connu aussi un nouveau départ, de nouvelles formes de dualisation sociale et même d'exploitation dans le cadre de l'économie dérégulée et mondialisée. D'où la relance et le renouvellement constant du mécanisme de la concertation sociale : la dualité d'intérêt fondamentale est consacrée par les discussions entre les interlocuteurs sociaux, qui négocient — dans un rapport de force inégalitaire, mais tempéré par le droit — d'incessants ajustements des conditions de travail, de salaire, de sécurité, de licenciement, d'indemnisation..., en s'adaptant, vaille que vaille, à l'évolution de l'économie sous l'ombre tutélaire d'un État régulateur qui a dû, par la montée en puissance du monde ouvrier, renoncer à son option initiale de laisser-faire.

Si l'on examine cette fois le clivage Église/État, on n'observe pas du tout la même dynamique. Le phénomène dominant, ici, est la pluralisation des options philosophiques et religieuses. Le monde catholique et l'Église n'exercent plus la domination qu'on leur a connue au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle ; il n'y a pas, ici, de réaffirmation constante du clivage sur la durée, car il n'existe plus de pôle catholique en position dominante depuis la décennie 1960. D'autre part, la conviction catholique, qui était de loin la plus répandue au XIX^e siècle, est concurrencée par les autres religions chrétiennes, par la laïcité organisée, par un esprit de pensée athée ou agnostique, individualiste voire libertaire, mais aussi par l'islam et par d'autres confessions dont le développement en Belgique est lié aux phénomènes migratoires : le principe de pluralisme a triomphé, et est repris à son compte par l'Église, fût-ce à sa manière. La dualité cléricaux/anticléricaux que l'on pouvait encore observer lors de la seconde guerre scolaire, dans les années 1950, s'est profondément fissurée, même si elle n'a pas totalement disparu. En outre, et à la différence du clivage possédants/travailleurs qui met structurellement deux mondes face à face au travers du rapport salarial, on se situe ici dans un domaine où l'on peut organiser une coexistence pacifique et cloisonnée entre les acteurs initialement antagonistes. La singularité du rapport salarial est qu'il y a deux rôles de base à tenir, et que chacun est dépendant de l'autre : il est difficile de faire tourner une entreprise sans avoir de salariés qui, eux-mêmes, ont besoin de patrons pour assurer leurs revenus. Il y a là, simultanément, une interdépendance et une opposition d'intérêts : patrons et salariés sont condamnés à travailler ensemble et à s'entendre, d'où la perdurance de la concertation sociale. Dans le domaine convictionnel au contraire, on peut organiser une coexistence pacifique et compartimentée des différents mondes. Autant d'Églises qu'il y a de fidèles qui veulent se regrouper autour de leur foi commune, autant de financements publics qu'il y a de cultes reconnus, autant de réseaux d'enseignement ou de pouvoirs organisateurs, potentiellement, qu'il y a de courants de pensée qui veulent s'organiser sur cette base (enseignement public et enseignement libre, enseignement privé confessionnel et non confessionnel, de telle tendance ou de telle autre...). Et la loi elle-même, comme je le disais à propos de l'interruption volontaire de grossesse ou de l'euthanasie, peut consacrer une liberté de choix qui préserve le noyau dur des convictions de chacun : personne n'est contraint à recourir à l'avortement ou à l'euthanasie, mais la loi le permet. D'où la perte de substance du clivage Église/État au fil du temps, et surtout lors des dernières décennies, une fois que des compromis ont organisé la coexistence pacifique des différentes convictions, jusqu'à intégrer la laïcité dans le système de financement des cultes reconnus, et au risque de consacrer une forme d'ignorance mutuelle, de coexistence tranquille — chacun dans son monde.

Le clivage centre/périphérie est d'une nature encore différente. C'est celui qui, normalement, aurait dû déboucher sur la pacification la plus aisée et la plus définitive. Car un clivage centre/périphérie repose sur des revendications d'autonomie de la part de ceux qui se sentent mal à l'aise dans un État unitaire ; or, pour autant que l'État consacre la légitimité de leur combat, pour peu qu'on leur accorde un territoire et des matières dans lesquels ils peuvent s'organiser en toute autonomie, les groupes périphériques devraient se sentir satisfaits, et le clivage centre/périphérie pourrait disparaître : en théorie, le passage au fédéralisme devrait avoir réglé la question en Belgique. Ce qui pose problème, c'est tout simplement que la géographie ne suit pas. Si nous avions une Belgique à deux, composée de la Flandre et de la Wallonie, sans Bruxelles et sa coexistence des deux langues, ainsi que la périphérie et quelques autres zones linguistiquement complexes ou déchirées comme les Fourons, on ne parlerait sans doute plus du clivage centre/périphérie : on vivrait dans un fédéralisme pacifié (ou dans deux pays différents). Le caractère éminemment territorial des problématiques qui sous-tendent le clivage centre/périphérie lui donne à la fois de l'acuité — car il y a va, pour les uns et pour les autres, de leur souveraineté politique sur un territoire donné —, mais aussi des chances d'apaisement par le droit, dans des

conditions à nouveau très spécifiques. D'une part, ce clivage est celui qui, davantage que d'autres, permet une stratification à étages, une accumulation des enjeux. Au départ, en Belgique, c'est un clivage purement linguistique opposant une langue dominée, le néerlandais, à une langue dominante, le français. Mais il se trouve que la langue dominée est parlée par une population qui constitue la majorité sur le plan démographique, et qui, de ce fait, avec l'avènement du suffrage universel, finit par constituer une majorité au plan politique. Lorsqu'en outre cette même population, originellement dominée sur le plan linguistique et politique mais aussi économique, ce qui était le cas des Flamands jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, devient la population la plus riche (ce qui s'opère à peu près en 1960), elle cumule les revendications et les capacités de renversement de la situation initiale : on se retrouve alors dans la configuration politique qui est la nôtre aujourd'hui, où une simple circonscription électorale, celle de BHV, menace de faire sauter le pays parce que, d'un point de vue flamand radical, toute exception à la frontière linguistique est un scandale en soi. Mais, d'autre part, quoi qu'il en soit de l'acuité que peut revêtir ce clivage en raison de l'empilement des enjeux (il faudrait aussi évoquer l'opposition politique Flamands/francophones, entre catholiques et anticléricaux à l'époque de la Question royale, ou entre droite et gauche aujourd'hui), son caractère éminemment territorial permet aussi, au moins en théorie, de l'apaiser par le droit. C'est le sens de l'introduction du fédéralisme en Belgique, qui a permis d'assécher toute une série de querelles en confiant à chacun des budgets et des capacités de décision politique autonome — à l'inverse de ce qui se passait, pour ne prendre qu'un exemple, autour des cinq secteurs économiques restés nationaux dans les années 1980, dont le financement public ne cessait d'opposer Flamands et Wallons. Et c'est encore le sens de l'actuelle négociation sur BHV, qui devrait également permettre de régler juridiquement et pacifiquement une question linguistique particulièrement sensible : il existe des possibilités de règlement pur et simple, à base territoriale, de certaines oppositions nées d'un clivage centre/périphérie, là où l'opposition initiale perdure par la force des choses au sein du clivage possédants/travailleurs, et là où le clivage Église/État se règle, non par des divisions territoriales, mais par des reconnaissances d'équivalence symbolique et par des égalités de traitement, financier ou autre, sur un même territoire.

*

Dernier élément avant d'en venir au thème de l'école : il faut encore souligner le fait que les clivages sont aussi des facteurs d'intégration. On insiste souvent sur leur dualisme, sur le caractère oppositionnel ou agonistique des clivages, mais il faut bien comprendre qu'ils peuvent, et c'est ce que je disais entre les lignes dans ce qui précède, conduire à une forme d'intégration des composantes de la société dans une certaine cohésion nationale.

Intégration, d'abord, par la satisfaction donnée à certains combats. Lorsque la société civile, et les partis qui se sont organisés à leur suite, voient certaines de leurs revendications satisfaites, il y a une adhésion ou une ré-adhésion au système ou à la nation qui peut s'opérer. C'est important, parce que l'on a connu des moments dans l'histoire où tel ou tel clivage menaçait au contraire de déboucher sur des grèves générales, sur une internationale des travailleurs pendant les deux guerres mondiales, ou sur un affrontement bloc à bloc (pendant la Question royale, la Flandre catholique et léopoldiste face à la Wallonie anticléricale et antiléopoldiste ; aujourd'hui, la tendance indépendantiste en Flandre face aux francophones) qui auraient pu conduire à la dislocation de l'État. La crainte de voir la Belgique éclater a été réelle lors de la Question royale ; et en cette année 2010, sur un enjeu aussi restreint que Bruxelles-Hal-Vilvorde, certains mécanismes pervers ont été

enclenchés qui pourraient conduire à l'éclatement du pays si on ne donne pas satisfaction à la partie flamande. D'où l'importance, non seulement des effets d'apaisement, mais aussi des effets d'intégration auxquels conduit la dynamique des clivages quand la fraction la plus offensive, la plus oppositionnelle à l'égard du statu quo, peut recevoir satisfaction.

L'intégration peut aussi s'opérer à une deuxième condition, qui est le prolongement de la première. S'il y a institutionnalisation des acquis selon l'un ou l'autre des mécanismes que j'ai évoqués, l'adhésion au système sera d'autant plus forte que chacun aura pu construire sa maison au sein de la maison commune : il y aura un sentiment, sinon de plénitude, en tout cas d'adéquation à soi, de reconnaissance et de sécurité.

Enfin, le conflit lui-même est intégrateur, pour autant qu'il ne dégénère pas. Si les forces qui contestent le déséquilibre ou la menace qu'elles ressentent voient leur combat se déployer librement, si on respecte les conditions démocratiques de liberté d'organisation, de liberté d'expression et de liberté de vote, et si, progressivement, ce combat obtient un début d'écoute, une ouverture à la négociation de la part du système établi, ceux qui étaient au départ les plus opposés au système peuvent en intérioriser progressivement la légitimité et y adhérer parce que le système, non seulement fait une place effective à leurs revendications, mais leur fait aussi une place symbolique. Il y a aussi une question de reconnaissance qui se joue. Cela avait amené certains sociologues, dans les années 1980 en France, à écrire que les marches des Beurs, qui étaient très virulentes à l'époque, constituaient un symptôme et un vecteur d'intégration dans la société française : c'est au nom des principes républicains eux-mêmes que les Beurs contestaient la place que leur accordait la République, et il était possible, en leur donnant satisfaction sur certains points, d'en faire, par ce combat même, des Français d'autant plus fiers de vivre en France qu'ils avaient pu s'opposer à leur pays et s'y voir inclus, reconnus. Si, par contre, pour une raison ou pour une autre, le combat se bloque, s'il n'y a pas d'écoute, s'il n'existe pas de capacité de reconnaissance, s'il y a un raidissement du système établi (que ce soit pour des raisons légitimes ou moins légitimes), il existe un risque de raidissement réciproque de la part de ceux qui contestent, et cela peut conduire à une véritable rupture : rupture territoriale, sécessionniste, s'il y a un territoire en jeu ; ou rupture intérieure, sous la forme d'un radicalisme politique, d'un intégrisme religieux, d'une marginalité sociale, d'un repli ethnique et identitaire, etc. Non plus « Voice », pour reprendre les catégories d'Alfred Hirschmann, mais « Exit » : on se coupe du jeu, et cette fois un clivage en voie de formation conduit à un effet de désintégration plutôt que d'intégration. Mais le phénomène est relativement rare : le plus souvent, les clivages ont des effets d'intégration.

Réciproquement, et sans prétendre épuiser les règles générales qui régissent la dynamique des clivages, il faut encore noter que l'intégration joue dans les deux sens : il arrive souvent, et il est normal, que les clivages débouchent sur des consensus sur cela même qui, au départ, faisait dissensus, sur les positions ou les revendications contestataires d'origine, qui peuvent finir par passer pour des évidences et par être reprises à leur compte par l'ensemble de la société. Les dynamiques, déjà décrites, de rééquilibrage, de pacification et d'institutionnalisation peuvent laisser subsister des amertumes et des regrets. Mais, après des périodes de vive tension, on peut déboucher sur de véritables consensus. Qui, aujourd'hui, remet en cause le suffrage universel, ou le caractère obligatoire et gratuit de l'enseignement ? Ou encore, si l'on excepte des courants de pensée assez marginaux, le pluralisme des convictions et leur reconnaissance équitable par l'État ? Ou enfin — c'est moins net en l'occurrence, car la distance historique n'est pas la même — le caractère fédéral de l'État belge ? Les dispositifs institués pour permettre un rééquilibrage peuvent aller jusqu'à entrer dans les mœurs et par constituer le cadre naturel d'existence de tout un chacun, alors même qu'ils étaient, au départ, un scandale pour le pôle dominant

d'un clivage donné. Quant à ces dispositifs au moins, l'opposition initiale peut finir par disparaître, même si cela ne signifie pas l'effacement complet du clivage qui leur a donné naissance.

*

J'en viens enfin à la question de l'école. En fait, j'en ai déjà à peu près tout dit, en tout cas pour ce qui concerne mon angle d'analyse et les connaissances que j'en ai. Mais je peux tenter de resserrer mon propos sur l'école afin d'apporter encore quelques compléments aux lois générales, compléments illustrés par ce cas de figure particulier.

En ce qui concerne les logiques de rééquilibrage, il faut d'abord être plus précis. Il peut y avoir une très grande complexité dans un rééquilibrage en cours. Je veux dire par là qu'à l'intérieur d'un même clivage, le rééquilibrage de la situation de départ peut s'opérer à des vitesses variables et à des degrés variables selon les enjeux internes. Les clivages portent sur des réalités assez massives pour qu'ils ouvrent des potentialités très différentes les unes des autres, même à l'intérieur d'un seul clivage. On le voit bien sur le plan communautaire : ce clivage se compose aujourd'hui du linguistique, de l'institutionnel, du budgétaire, de l'économique, etc.

En ce qui concerne le clivage Église/État, il faut d'abord rappeler que la situation de départ s'est profondément transformée : on a assisté à un rééquilibrage massif ; l'Église et le monde catholique ont perdu leur position dominante. Cela ne signifie pas que les anticléricaux ont gagné : ce serait très caricatural de présenter les choses ainsi. Mais on discerne aisément de larges domaines dans lesquels les positions catholiques originelles sont totalement dépassées par les faits et par la loi : il suffit de penser à l'évolution des mœurs et à l'état de la législation dans les domaines de la morale familiale, de la morale sexuelle, du divorce, de l'euthanasie, de la procréation médicalement assistée, de la recherche sur les embryons, etc. Même si le monde de la laïcité organisée semble avoir le sentiment de ne pas pouvoir baisser la garde, la domination catholique initiale s'est très largement atténuée — si elle ne s'est pas même, à beaucoup d'égard, inversée.

Mais il subsiste des phénomènes qui vont en sens contraire. Sur la question du financement des cultes, la situation est illisible : on peut à la fois dire qu'il est scandaleux que l'Église catholique préserve l'essentiel de ses privilèges, ou qu'il n'est pas normal qu'un système de financement public des cultes serve la laïcité organisée, qui est tout sauf un culte. Dans un domaine, en tout cas, lié au clivage Église/État, le monde catholique se tire très bien du combat qui s'est joué, et c'est précisément le domaine de l'école. Certes, le monde anticléricale a vu la situation de l'enseignement public s'améliorer considérablement au regard de la donne initiale : d'une part, l'école publique a fini par être soustraite à l'influence de l'Église que permettaient aussi bien la loi de 1842 sur l'enseignement primaire que le règlement d'ordre intérieur du ministre de Theux en 1845 ; d'autre part, l'enseignement public a progressivement pu se déployer de manière volontariste, en finissant par perdre le caractère supplétif que lui accordait la Constitution de 1831, qui établissait le droit de l'État à compléter l'offre privée mais seulement si la loi en décidait ainsi. Il n'en reste pas moins que, dans ce lieu d'expression par excellence du clivage Église/État, le statut de « service public fonctionnel » obtenu par l'enseignement libre, le succès croissant de ses écoles, ainsi que les règles de financement qui les régissent, lui sont extrêmement favorables. C'est plutôt dans le monde qui a épousé le combat anticléricale contre les prétentions de l'école privée qu'on est bien obligé de reconnaître une défaite historique, en tout cas au regard des espoirs qui avaient encore cours après la Seconde Guerre mondiale (la perspective est différente si l'on se réfère au XIX^e siècle). Qui pense encore à ôter tout subside public à l'école privée, comme les disaient les libéraux lors de la seconde guerre

scolaire ? Qui parle encore sérieusement d'instaurer un réseau unique et pluraliste d'enseignement ? Le Centre d'action laïque le fait toujours, mais il paraît isolé sur cette question. Le succès catholique en matière scolaire contraste donc avec le recul et même l'effondrement des positions catholiques dans le domaine des mœurs et des choix de vie au niveau privé, ce qui montre bien que la dynamique de rééquilibrage peut prendre des formes très diversifiées, voire inverses l'une de l'autre, à l'intérieur d'un même clivage. La constitutionnalisation de certains éléments du Pacte scolaire en 1988, à la demande entre autres du PSC pour protéger l'enseignement libre en Communauté française, témoigne bien d'une résistance toute particulière du réseau catholique dans ce domaine.

Deuxième élément déjà traité, et que l'exemple de l'école permet d'affiner : l'irréversibilité de certaines évolutions. Imaginons un instant – même s'il s'agit là d'une expérience de pensée un peu violente dans l'enceinte du SeGEC – que l'enseignement libre n'existe pas. Imaginons que dans l'état actuel de la société, des mœurs, des mentalités, de l'économie..., on doive créer *ex nihilo* un système d'enseignement : je ne suis pas sûr qu'on se poserait la question de la pluralité des réseaux telle qu'elle est consacrée aujourd'hui. J'ai l'impression qu'on irait plutôt vers un réseau unique d'enseignement à l'égard duquel on s'interrogerait, sans doute, pour y préserver des fenêtres convictionnelles et y consacrer le pluralisme philosophique, mais sans plus. Une sorte de neutralité généralisée, qui pourrait rallier à peu près tout le monde. Car, dans le contexte actuel, les premières questions que l'on se poserait concerneraient sans doute le marché du travail, la préparation à l'emploi, l'égalité des chances, l'égalité d'accès au savoir, la gratuité effective de l'enseignement, son coût budgétaire... Ce n'est qu'un symptôme, et les symptômes ne représentent parfois qu'eux-mêmes, mais il ne vous a pas échappé que les économistes francophones analysent l'enseignement en faisant systématiquement abstraction de l'histoire pourtant longue et profonde du clivage Église/État. Ils savent que cet enjeu existe et qu'il a été structurant, mais on sent très bien que, dans leur esprit, on devrait unifier tous les réseaux pour faire des économies d'échelle et poser les questions tout à fait autrement que selon les termes du clivage dit philosophique. Et il est vraisemblable, en outre, que les partis politiques seraient soulagés de pouvoir faire l'économie de cet héritage historique irréversible que constitue la pluralité des réseaux, et qui, sans parler de son impact budgétaire, complique la réforme et le pilotage de notre enseignement, en tout cas du point de vue de ceux qui soutiennent les nouvelles inflexions apportées à la politique scolaire depuis une quinzaine d'années.

Ma troisième remarque illustrée par le cas de l'école diffère des deux précédentes, car je n'ai pas encore eu l'occasion de la faire : elle consiste à souligner qu'il y a une interpénétration des clivages. Les domaines de réalité qui ont été, historiquement, dans l'œil du cyclone d'un clivage déterminé, ont été travaillés aussi par les autres clivages. L'école a été au cœur du clivage Église/État, notamment au travers des guerres scolaires, mais elle pose d'autres questions et elle est traversée par d'autres enjeux, en particulier socio-économiques. Avant d'en dire un mot, il me semble utile d'esquisser un parallèle avec d'autres clivages pour bien montrer que l'interpénétration des clivages est la règle et non l'exception. Le clivage centre/périphérie a traversé tous les autres domaines de réalité, et l'école en particulier, puisqu'avant même la première grande révision de la Constitution, on avait scindé, par étapes successives de 1963 à 1969, le Ministère de l'Éducation nationale et de la culture en deux ailes linguistiques, et ce au moyen de simples arrêtés royaux. Autre exemple d'interpénétration des clivages : le clivage possédants/travailleurs est chaque fois mis en œuvre, même sur un mode mineur, lorsque s'opèrent des réformes sur le plan institutionnel. Toutes les réformes institutionnelles s'accompagnent de dispositions spécifiques, à la demande des syndicats, pour la préservation des droits sociaux des personnels attachés à une administration ou à un niveau de pouvoir appelé à muter dans l'architecture institutionnelle. C'est

ainsi que dans le domaine de l'enseignement, malgré sa communautarisation en 1988, trois compétences restent réservées au fédéral, dont le régime des pensions des enseignants. Cela se négocie généralement de manière assez aisée, sinon consensuelle, mais cela montre bien la dynamique d'interpénétration des clivages, ce qui constitue un phénomène normal puisque chacun des clivages pose des questions majeures et enveloppe des combats collectifs qui alimentent une vigilance constante et auquel aucun domaine de réalité n'échappe — nous le voyons bien, ces dernières années, avec la dimension communautaire que prennent les enjeux les plus divers au niveau fédéral... Il n'y a donc pas de compartimentage des clivages qui les séparerait les uns des autres : ils doivent être distingués pour la clarté de l'analyse et de l'explication historique ou sociologique, mais ils s'interpénètrent constamment.

Ce point est essentiel en ce qui concerne l'école, car il est manifeste que deux grands clivages au moins ont traversé l'organisation de l'école. Il y en a même eu un troisième, le clivage centre/périphérie au travers de l'organisation puis de la scission linguistique de l'enseignement, mais sur lequel je ne m'attarde pas car il n'est plus d'actualité que localement, dans la périphérie bruxelloise (il a au contraire joué un rôle important dans les législations linguistiques de l'entre-deux-guerres et après la Seconde Guerre mondiale, avec la scission de l'UCL comme point d'orgue).

Historiquement, on a d'abord organisé l'école en fonction du clivage Église/État : il n'est pas nécessaire d'y revenir. Mais l'école a été, à des moments multiples et dès le XIX^e siècle, l'objet d'un clivage d'une tout autre nature, à savoir le clivage possédants/travailleurs. La question sociale a été posée à l'école de manière aussi virulente, et même à certains moments plus centrale, que la question dite philosophique. C'était bien entendu singulièrement le cas pendant toute la période où la gauche militait pour obtenir un système d'enseignement obligatoire et gratuit pour tous. Par définition, s'il est obligatoire et gratuit, il est aussi universel — et ce combat en matière d'enseignement rejoignait ainsi le combat, qui lui était contemporain, pour le suffrage universel. Or, comme ce dernier, le combat pour l'école obligatoire et gratuite a été extrêmement virulent, et a mis le monde catholique en difficulté parce que celui-ci défendait un réseau bien spécifique d'enseignement contre « l'école sans Dieu », mais aussi, pour ce qui concerne les hauts responsables de l'Église et le parti catholique, parce qu'ils défendaient des intérêts conservateurs, l'ordre établi et les classes privilégiées. Le parti catholique et l'Église ont complexifié leur position au fil du temps, ont progressivement encouragé, accompagné et intégré un certain combat ouvrier, mais cette évolution vers un pilier catholique comportant une aile syndicale et une composante démocrate-chrétienne ne démarre qu'à la fin du XIX^e siècle et n'a jamais abouti à rendre la tendance progressiste dominante au sein du monde catholique. Ce dernier a donc été secoué par la question sociale sur le terrain même de l'enseignement, par-delà les enjeux liés au clivage Église/État, et cet impact du clivage possédants/travailleurs dans le domaine scolaire a également secoué le monde anticlérical. Le Parti libéral a connu des tensions énormes entre son aile droite et son aile gauche sur la question de l'école obligatoire et gratuite, avec des passages de certains libéraux au POB sur cette question dont on sentait qu'elle était aussi décisive, pour l'égalité entre les personnes, que celle du suffrage universel.

Aujourd'hui, ces deux clivages qui ont travaillé l'évolution de l'école s'entremêlent d'une manière qu'il faut essayer de bien préciser. Le clivage Église/État a débouché sur une double consécration du point de vue catholique : consécration, dès la Constitution du 7 février 1831, de la liberté active d'enseignement, la liberté de tout un chacun de se constituer en pouvoir organisateur d'école, de créer une offre scolaire ; et consécration, dans la Constitution aussi mais plus tardivement, en 1988, de la liberté passive d'enseignement, de la liberté donnée aux parents de choisir une école en fonction d'un caractère philosophique déterminé, liberté qui avait

déjà été renforcée par certains éléments fondamentaux du Pacte scolaire de 1958. Or, dans une certaine mesure, la liberté active et la liberté passive d'enseignement semblent être limitées par une logique d'inspiration différente, qui n'est apparue que récemment, et qui s'inscrit globalement dans le cadre du clivage possédants/travailleurs : je pense ici à la recherche d'une plus grande équité du système scolaire, aux multiples dispositifs de régulation ou de convergence forcée d'un certain nombre de pratiques scolaires aux fins d'instaurer une égalité des chances réelle entre tous les élèves et pas seulement une égalité formelle, juridique. Ces tentatives remontent au moins au décret « missions » de 1997 prolongé en 2001 par le décret « socles de compétences », qui sont les premiers grands dispositifs contraignant les différents réseaux à converger sur un certain nombre d'objectifs et d'éléments de programme, et qui ont été vivement contestés par certains au nom de la liberté d'enseignement. D'autres décrets de la Communauté française, dont les décrets successifs organisant d'une part des formes de discrimination positive au profit des élèves moins favorisés et d'autre part des formes de régulation du système d'inscription en première année de l'enseignement secondaire, poursuivent le même objectif : éviter que le système scolaire reproduise ou renforce les inégalités socio-économiques ou socioculturelles, ce qui passe par une lutte résolue, du point de vue des initiateurs de cette politique, contre la logique de « quasi-marché scolaire » qui domine notre système d'enseignement fondé sur un double principe de liberté, active et passive.

Il y a donc, aujourd'hui, tension entre deux clivages et deux grands types de principes dont les origines historiques ne sont pas les mêmes : les libertés consacrées au fil de l'histoire du clivage Église/État (et même avant le développement complet de ce clivage, puisque la liberté active date de 1831) sont aujourd'hui limitées (c'est en tout cas ainsi qu'on en juge dans les milieux qui dénoncent cette limitation) par les dispositifs de régulation scolaire qui visent à instaurer plus de mixité sociale dans toutes les écoles. Il y a des acteurs, bien évidemment, qui sont favorables à la fois à la liberté d'enseignement et à la mixité, et ils sont nombreux : il n'y a pas ici d'opposition binaire, globale. En outre, les défenseurs de la régulation des inscriptions scolaires vont valoir que les dispositifs de régulation ont pour objectif de *renforcer* la liberté *effective* des parents des milieux moins favorisés de choisir l'école qui a leur préférence. Il reste que, d'un type d'acteurs à l'autre, d'un type de discours à l'autre, ce ne sont pas les mêmes clivages qui s'expriment ou se réactivent. Très sommairement, on peut identifier aux extrêmes deux positions chimiquement pures qui militent, l'une pour le maintien des libertés active et passive d'enseignement telles qu'elles prévalaient avant les changements de cap de ces quinze dernières années (position qui était initialement celle du monde catholique dans le cadre du clivage Église/État), l'autre qui dénonce les effets pervers du cumul de ces deux libertés et la nécessité de réguler fortement le système scolaire au profit des couches sociales les moins favorisées (position qui s'ancre dans la défense du point de vue des travailleurs face aux possédants). C'est ainsi que les dirigeants des organisations syndicales du monde chrétien peuvent s'opposer à certains excès de la liberté d'enseignement non régulée, et ce au nom d'un souci social, d'une mixité sociale, que d'autres, dans le monde chrétien, jugent dangereuse pour la liberté d'enseignement s'il s'agit d'imposer cette mixité par des mesures contraignantes.

J'insiste sur ces tensions internes au monde chrétien pour bien indiquer que nous ne sommes pas dans une logique globalement binaire : il ne s'agit surtout pas d'affirmer que le monde chrétien dans son ensemble est favorable à la liberté et hostile à la mixité imposée, alors que le monde laïque serait hostile à la liberté et favorable à la mixité imposée. Chaque monde historiquement plus ou moins « cliché » sur la base du clivage Église/État est traversé par des tensions internes dues précisément au fait qu'un *autre* clivage intervient ici. C'est ainsi que le MR, au moment même où il retrouve des accents laïques voire républicains, est farouchement

opposés à différents dispositifs de régulation scolaire, et notamment aux décrets « inscriptions » successifs, parce qu'il récuse l'analyse de la sociologie critique de l'éducation qui dénonce le quasi-marché scolaire et les effets inégalitaires de ce système fondé sur la double liberté d'enseignement et donc sur la concurrence entre établissements. Pour le MR, il s'agit là d'une lecture bourdieusienne et, ultimement, marxiste, qui est profondément erronée et à laquelle il oppose, non pas un choix en faveur de l'école libre au détriment de l'école publique, mais un choix en faveur de la liberté faiblement régulée contre le volontarisme régulateur qu'il juge nocif pour l'école et pour les élèves.

Tout ceci signifie que lorsqu'on aborde les décrets « inscriptions » et les réactions des uns et des autres à leur égard, on doit, me semble-t-il, les lire essentiellement selon une grille de lecture qui est celle du clivage possédants/travailleurs, et qui explique que les ralliements à la mixité sociale auxquels on a assisté ces dernières années n'ont pas tous un égal degré de sincérité. Certains discours qui contestent les décrets visant la mixité au nom de la mixité elle-même, en disant : « Nous sommes tellement demandeurs de mixité sociale que nous ne voulons pas qu'elle soit créée de façon aussi minimale, maladroite et contraignante que ce que vos décrets prévoient ; nous préférerions que vous traitiez la mixité comme un chantier global et à long terme », ne sont pas crédibles : dans l'état actuel de l'organisation scolaire et du droit, dans l'état actuel de la société, dans l'état actuel des budgets de la Communauté française, et compte tenu d'un certain conservatisme enseignant qui fait qu'on ne change pas facilement de pratiques pédagogiques, renvoyer l'objectif de mixité à un chantier global semble être souvent une manière de mieux éviter la mixité telle qu'elle est prévue par les décrets. Je ne prétends pas par là que tous les décrets récents sont des chefs-d'œuvre, mais simplement qu'un certain nombre d'arrière-pensées ne s'expriment pas clairement — et ce pour la raison simple que dans un pays fortement imprégné du clivage possédants/travailleurs, même ceux qui appartiennent aux couches sociales favorisées admettent, plus ou moins sincèrement, le bien-fondé de certaines revendications d'égalité au profit des moins favorisés, et ne veulent pas, ou n'osent pas, manifester d'opposition frontale à un impératif tel que la mixité sociale. Cela fait également partie de la logique des clivages, comme nous l'avons vu : des idées au départ contestatrices font leur chemin dans l'univers qui leur était initialement opposé, et vice-versa.

*

* *

Question de Jean-Pierre Degives : Je voudrais revenir sur le clivage productivisme/anti-productivisme. C'est vrai qu'il a l'air d'être un clivage, qu'il est passé par les temps que vous avez dits, et qu'il a produit un parti. Néanmoins, il n'y a pas d'écoles Ecolo, il n'y a pas d'hôpitaux Ecolo, il n'y a pas de syndicats Ecolo : est-ce que ce n'est pas un problème par rapport à la notion de clivage ?

Réponse de Vincent de Coorebyter : La question que vous posez est très pertinente. C'est celle du lien entre clivage et pilier. Dans la théorie de Lipset et de Rokkan, la question des piliers n'est pas clairement prise en compte. Mais il me semble que, si on les avait interrogés sur cette question, ils auraient répondu que toute une série de pays européens connaissent bien une organisation de leur système de partis en fonction des clivages, et pas pour autant une organisation de la société en piliers. Cette organisation-ci est un produit historique qu'on observe dans certains pays et pas dans d'autres, et qui est, selon les pays, plus ou moins consacrée par le droit. On sait que c'est massivement le cas aux Pays-Bas, et c'est d'ailleurs de là que viennent les termes de « pilier » et de « pilarisation » (« *zuil* » et « *verzuiling* »). C'est beaucoup moins le cas dans d'autres pays qui connaissent

pourtant des clivages politiques tout à fait affirmés. Par-delà ce premier élément de réponse, on peut dire que généralement, quand il y a des piliers, il y a des clivages qui les sous-tendent, mais que tout clivage ne conduit pas à un pilier. Vous l'évoquez très justement avec l'exemple des écologistes, il y a un moment, au cours de l'histoire d'un pays donné, où il y a une saturation de l'espace social en piliers. On ne crée pas si facilement, dans un espace déjà occupé, les composantes d'un nouveau pilier. Lorsqu'il existe déjà des syndicats d'orientation différente, allez-vous créer un syndicat musulman ou un syndicat écologiste ? Vous vous souvenez qu'il a été question en Belgique, au début des années 2000, de créer un syndicat de la vie quotidienne : qu'est-il devenu ? Lorsqu'il existe déjà des réseaux scolaires de différents types qui respectent assez bien une certaine forme de diversité, notamment des choix philosophiques, allez-vous créer cette autre composante classique d'un pilier qu'est un réseau scolaire spécifique ? Il y a eu depuis 1989, en Belgique, et il y a encore aujourd'hui, quelques amorces d'écoles islamiques, mais pour les musulmans, face à une double offre catholique et publique qui, chacune à sa manière, fait une certaine place aux élèves de confession musulmane, faut-il absolument multiplier les écoles musulmanes ? Dès lors, pour les écologistes, y avait-il matière à créer une sorte de banc patronal ou de banc syndical ? Je n'en suis pas sûr. Par contre, le discours anti-productiviste ou environnementaliste a fait beaucoup de chemin dans les instances syndicales : les publications de la FGTB ou de la CNE sont au moins aussi affirmatives quant à la prise en compte des enjeux environnementaux que ne le sont certains partis politiques qui se disent ralliés à cette cause. En outre, les écologistes ont forgé dès leur naissance une analyse de la société belge selon laquelle nous souffrons déjà d'un excès de pilierisation et d'institutionnalisation, ce qu'on appelait volontiers chez Ecolo des « baronnies ». Leur objectif premier n'était donc pas de créer un pilier concurrent : c'était de dissoudre la puissance et le conservatisme des piliers au profit d'une revitalisation de la démocratie. Si l'on se réfère à l'époque de la fondation d'Ecolo, en 1980, son fédéralisme direct et intégral à partir de la base, sa vision localiste, son projet, sinon autogestionnaire, en tout cas d'autonomie personnelle selon lequel les individus doivent recréer de façon locale des conditions de démocratie vivante..., tout cela conduisait les écologistes à ne pas chercher à créer un pilier supplémentaire. Donc l'absence de pilier écologiste ne suffit pas à démentir l'existence d'un clivage autour du productivisme. Encore une fois, qui dit clivage ne dit pas forcément pilier, un clivage n'est pas l'autre, et, surtout, il y a une épaisseur historique qui fait que la société est déjà plus ou moins structurée, voire saturée.

Thierry Jacques : Parmi les facteurs de reproduction des clivages, l'un d'entre eux serait le fait que les institutions, les organisations, se parlent entre elles à l'intérieur d'un même pilier et ne parlent pas ou peu à celles des autres piliers. Est-ce qu'on n'assiste pas depuis un certain nombre d'années à une évolution forte de cette situation ? On constate quand même un renforcement du dialogue, voire des alliances, entre des organisations qui appartiennent à des piliers différents, notamment face à un nouvel enjeu qui pourrait peut-être faire l'objet d'un nouveau clivage entre ceux, pour faire court, qui défendent le marché et ceux qui défendent le rôle de l'État, les fonctions collectives, le secteur non marchand, etc. Est-ce qu'il n'y a pas là une évolution forte qui semble faire éclater ces cloisonnements liés aux anciens clivages ?

Vincent de Coorebyter : Effectivement, les quelques minutes au cours desquelles j'ai parlé des logiques de reproduction étaient certainement les plus rapides de l'ensemble. Je raisonnais dans une perspective longue, à propos de clivages qui, à l'exception du dernier que l'on vient d'évoquer, s'enracinent au milieu voire au début du XIX^e siècle, et qui ont donc connu pendant une longue période une logique de reproduction telle que celle que j'ai décrite. L'évolution plus récente, qui révèle effectivement un moindre cloisonnement, rejoint ce que je tentais d'avancer à la fin de mon exposé à propos de l'école : des organisations peuvent être séparées par un clivage

donné à un certain moment, et, progressivement, franchir cette frontière parce qu'un enjeu commun finit par les rapprocher. Dans le cadre du clivage Église/État, c'est très manifeste. On a eu des moments de double séparation, en particulier à la fin du XIX^e siècle, où les organisations ouvrières qui s'opposaient à l'organisation capitaliste de la société étaient en même temps profondément antagonistes entre elles au plan philosophique : les organisations ouvrières suscitées par l'Église étant ouvertement catholiques et antisocialistes à l'époque ; elles s'opposaient au patronat (première séparation), mais elles renforçaient aussi le clivage entre le monde chrétien et le monde anticlérical (seconde séparation). Progressivement, pour des raisons complexes, cette dernière opposition est devenue de moins en moins importante, même si elle subsiste. Car cela reste quand même un état de fait organisationnel massif : il y a deux grands syndicats en Belgique. Mais, de fait, les enjeux communs au sein du clivage possédants/travailleurs, et donc les convergences potentielles entre ces organisations, sont devenus bien plus importants que la division originelle entre la CSC et la FGTB, quoi qu'il en soit des accents qui continuent à les différencier sur certains dossiers. J'ai évoqué un phénomène du même genre à propos des enjeux environnementaux, en disant que l'ensemble des syndicats s'ouvre, dans le combat syndical qui est un combat pour les salariés en général, et donc pour leur qualité de vie, aux enjeux écologistes, alors même qu'à l'origine la mouvance environnementaliste rejetait le monde syndical et le monde patronal dos à dos comme constituant deux univers également productivistes, fascinés par la production et la consommation. Les relations entre organisations structurées dans le cadre d'un clivage donné sont donc extrêmement mouvantes au fil du temps, motif pour lequel je parle systématiquement de *dynamique* des clivages. Simplement, avant d'évoquer les dynamiques de transformation, de rééquilibrage, de pacification, il faut faire un sort aux dynamiques de reproduction, qui sont dominantes dans les premiers temps de déploiement d'un clivage, même si je l'ai fait de façon trop sommaire tout à l'heure.

Gérard Bouillot : Dans la question de la mixité sociale qui anime l'école aujourd'hui, vous n'avez pas évoqué un élément qui est l'aménagement du territoire, où on retrouve de plus en plus un volontarisme de certains responsables politiques au niveau local, qui n'est pas sans avoir un impact sur la non-mixité sociale de certains établissements, mais un impact qui ne résulte pas de leur propre volonté.

Vincent de Coorebyter : Oui, effectivement. Je ne suis pas sûr de bien identifier les volontaristes que vous évoquez, mais peu importe : c'est un bel exemple d'interpénétration des clivages et des enjeux. De fait, il y a des phénomènes de concentration sociale dans certaines écoles qui épousent très naturellement (c'est d'ailleurs pour cela que je ne suis pas sûr qu'il faille parler de volontarisme) des phénomènes de concentration géographique : tout le monde n'habite dans n'importe quel endroit, et tout le monde ne choisit pas n'importe quelle école, selon les moyens financiers dont il dispose et selon la profession qu'il exerce. Donc, il y a là une accumulation de logiques porteuses d'effets : les écoles dites ghettos, qu'elles concentrent une population de riches ou de pauvres, sont souvent (quoique pas seulement) le reflet de leur environnement immédiat. On l'a d'ailleurs relevé dans les discussions autour du décret « inscriptions » de Marie-Dominique Simonet : certains considéraient qu'on a donné une importance trop grande à certains critères parce que ce qui est positif, éventuellement, sur le plan social peut devenir négatif sur le plan environnemental, ou l'inverse. On peut se dire que, pour des raisons environnementales, il vaut mieux favoriser un enseignement de proximité, et donc que les élèves doivent tourner dans un environnement géographique qui reste relativement étroit, mais en même temps on sait que cet environnement géographique étroit est peut-être celui dans lequel il n'y aura que des écoles brassant à peu près la même composante socio-économique de la société, en contradiction avec l'objectif de mixité sociale. Il faut

donc peut-être accepter de polluer un peu, ou que les élèves fassent de longs trajets en transports en commun, pour qu'ils aient des chances d'accéder à des écoles possédant une autre coloration sociale. Donc c'est un bel exemple d'interpénétration, effectivement.

Jacques Lemineur : Quelle analyse feriez-vous d'une certaine infiltration évangéliste ? Parce qu'ils ont des écoles.

Vincent de Coorebyter : C'est un phénomène que je ne connais pas du tout, sur le plan scolaire en tout cas. Je suppose que vous voulez dire qu'ils ont des écoles créées directement par eux en tant que pouvoir organisateur ? Honnêtement, je ne m'étais jamais posé la question de cette composante nouvelle du paysage scolaire. Si elle existe bel et bien, elle ne me paraît pas forcément surprenante, malgré ce que j'ai dit tout à l'heure sur une certaine saturation de l'espace social en institutions diverses. Je peux imaginer — mais je vous propose ici une hypothèse improvisée pour la cause — que des groupes qui partagent une conviction religieuse forte et très spécifique, très différente de la tradition de l'Europe de l'Ouest où a fini par triompher une forme de discrétion de la foi et d'intériorisation des pratiques religieuses, souhaitent avoir un prolongement de leurs convictions religieuses sur le plan scolaire, sachant, si je ne me trompe, que ces groupes ont une autre histoire théologique mais aussi d'autres modes d'expression de la foi, et donnent plus de poids au religieux dans leur vie quotidienne que la population catholique belge d'aujourd'hui. Je peux imaginer qu'ils éprouvent un sentiment de différence suffisamment important pour se sentir éventuellement mal à l'aise face à l'offre scolaire existante. Mais je ne peux rien en dire de plus que ceci, qui n'est déjà qu'une simple hypothèse.